



Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2015 – 17, octobre 2015
www.ftu.be/ep

Pacte pour un enseignement d'excellence : de la nécessité de remettre la question de l'égalité scolaire au cœur des priorités

Le Pacte pour un enseignement d'excellence : un projet ambitieux

S'il y a bien une caractéristique qui marque le « Pacte pour un enseignement d'excellence », projet phare de la législature en matière de politique scolaire, c'est l'ambition des objectifs qu'il poursuit. Cette ambition constitue à la fois la force du projet et sa grande fragilité. Force d'un projet d'abord, qui vise à mettre en œuvre une politique concertée de refondation de notre système éducatif portée par une redéfinition du sens, des valeurs et du rôle de l'institution scolaire en regard des enjeux du XXI^{ème} siècle. On ne contestera pas l'urgence et la légitimité d'une telle entreprise de refondation qui, du reste, avait été réclamée avant les élections de mai 2014 par une large plateforme associant les syndicats et un grand nombre d'associations. Et l'on ne contestera pas non plus la nécessité d'articuler ce travail de « refondation » à une exigence « d'amélioration des performances de notre système éducatif et de réduction des inégalités qui influencent la réussite des élèves » pour reprendre la phraséologie officielle.

UN PROJET AMBITIEUX, MAIS ÉGALEMENT TRÈS FRAGILE

Projet fort donc, mais également très fragile et incertain. Parce qu'aucun consensus n'existe sur le degré de radicalité des réformes à mener (cf. à ce propos l'initiative lancée par le sociologue Bernard Delvaux, sous l'égide du mouvement « Tout Autre Chose » qui entend mener une réflexion très largement participative

visant à dessiner les contours d' « une tout autre école ») et, par ailleurs, parce que l'institution scolaire est de part en part traversée et structurée par des rapports de force, de pouvoir et de domination sur base desquels se construisent les positionnements stratégiques des acteurs et groupes sociaux en présence, le tout sur fond de logique quasi-marchande, d'accaparement de parts de marché scolaire et de lutte des places sociales et professionnelles. Qu'est-ce qu'une école efficace et équitable ? Ces questions fondamentales butent inévitablement sur les intérêts contradictoires des uns et des autres. Le récent rapport de synthèse des deux premiers groupes de travail du Pacte (portant pour l'un sur l'état des lieux du système éducatif en Communauté française et pour l'autre sur le sens, valeurs, objectifs et missions de l'école au XXIème siècle) est en ce sens assez révélateur : tous les acteurs peuvent globalement y retrouver leurs priorités. Les lignes directrices du futur Pacte manquent encore et les arbitrages les plus lourds et sensibles restent donc à faire.

L'ÉGALITÉ SCOLAIRE COMME IMPÉRATIF DÉMOCRATIQUE

Il est néanmoins un point sur lequel il n'est plus possible ni admissible de tergiverser, c'est la question du caractère profondément inégalitaire de l'École : « inéquité », « ségrégation », « relégation », « séparation », « hiérarchisation », « échec », « abandon », « décrochage »,... sont les maîtres mots de l'état des lieux de notre système éducatif. L'école, plus que jamais, produit, reproduit et renforce les inégalités. Ce n'est ni politiquement admissible, ni socialement tenable. « *L'incapacité actuelle de l'école à jouer son rôle séculaire d'ascenseur social n'est plus à démontrer.* »¹ C'est ce constat d'échec qui doit prioritairement et exclusivement déterminer les priorités du futur « Pacte pour un enseignement d'excellence ».

Il s'agit là d'un véritable impératif démocratique. Les chantiers sont certes très nombreux et débordent du seul champ scolaire, mais il importe que deux d'entre eux, très marginalisés jusqu'ici dans les travaux du Pacte, soient prioritairement ouverts.

RÉINVESTIR ET REVALORISER L'ENSEIGNEMENT DIT « MATERNELLE »

Un : Il faut massivement investir dans l'école « maternelle ». Une politique de refondation d'une école égalitaire et de la réussite ne peut en aucun cas faire l'économie d'un tel réinvestissement dans ce qui constitue « l'école première ». C'est dès l'école « maternelle » qu'il est permis d'assurer à tous les enfants et à toutes les familles des conditions optimales d'accès et d'accrochage à la scolarité. C'est dès l'école « maternelle » qu'il est possible d'identifier et de remédier le plus précocement possible aux inégalités sociales et culturelles qui constituent autant d'obstacles à la réussite scolaire et à l'émancipation personnelle, sociale et professionnelle. C'est à l'école maternelle que se développe la compréhension du « vivre-ensemble pour apprendre ensemble », de la langue de l'enseignement et des codes propres à l'institution scolaire. Une école maternelle de qualité pour tous est en tout état de cause la condition *sine qua non* d'une école plus égalitaire. Or, ce niveau d'enseignement est fortement sous-financé en Communauté française, comparativement aux autres niveaux d'enseignement et par rapport aux pays voisins. Il est en outre très peu valorisé. Des moyens conséquents doivent donc être investis, en infrastructures, en personnel et en encadrement, en ciblant prioritairement les quartiers et les zones en forte croissance démographique qui sont également celles où le niveau de pauvreté des enfants est le plus élevé². Cela devrait constituer une absolue priorité.

¹ Synthèse des travaux de la première phase du Pacte. P. 14.

² Cette croissance démographique de la population scolaire est estimée à 7% pour les 10 années à venir.

RENDRE EFFECTIF LE PRINCIPE DE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE

Deux : Il faut sans tarder traduire le principe de gratuité de l'enseignement en réalité effective. L'école reste chère, et son coût financier augmente au fur et à mesure de la scolarité. Cette situation, dans un contexte avéré de croissance de la paupérisation de la population scolaire, s'apparente pour beaucoup à un déni du droit à l'instruction et à l'égalité des chances et est en totale contradiction avec les valeurs d'une société démocratique. Sur un plan plus strictement juridique, ce non-respect de la gratuité scolaire contrevient non seulement au prescrit constitutionnel et plus globalement à toute une série d'accords internationaux, ratifiés par la Belgique, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La gratuité réelle et complète de l'enseignement est donc une obligation et une urgence.

LES PISTES DE FINANCEMENT ? RÉDUIRE LE REDOUBLEMENT SCOLAIRE ET OPTIMALISER LE PILOTAGE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

On nous objectera la question du financement. Rappelons d'abord que les comparaisons internationales placent notre système scolaire en peloton de tête en matière de recours au redoublement et, partant, de retard scolaire (48% des élèves en FWB ont redoublé au moins une fois à l'âge de 15 ans contre 12% pour la moyenne de l'OCDE). Le coût estimé de ce recours massif au redoublement pour les finances de la Communauté française est estimé sur base annuelle à plus de 400 millions d'euros ! Eu égard à la situation, il semble d'autant plus légitime et efficace d'investir dès maintenant de façon massive dans l'enseignement maternel (et plus globalement dans une politique de soutien et de revalorisation de l'enseignement fondamental) dès lors qu'une telle option devrait aboutir à terme à une amélioration sensible des taux de réussite scolaire (et par voie de conséquence à une diminution des taux de redoublements) et ainsi dégager progressivement des marges budgétaires destinées au financement des deux mesures citées ci-dessus. Il existe par ailleurs un réel problème d'affectation et d'optimisation de l'usage des ressources financières injectées dans le système scolaire résultant à la fois de la complexité de sa structuration particulièrement compartimentée (entre réseaux, niveaux, caractères,...) et des logiques de concurrences entre établissements résultant de son organisation en quasi-marché. Le texte de présentation du Pacte soulignait ce manque d'efficacité en précisant que « *en matière de gouvernance institutionnelle, l'organisation de notre système hérité de notre histoire est complexe, les acteurs et les institutions sont multiples, ce qui crée notamment un manque d'optimisation dans l'affectation des ressources et de la cohérence de l'offre scolaire* », précisant en outre que les budgets publics consacrés à l'enseignement en FWB sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE. En la matière, il est donc urgent de réguler beaucoup plus fortement le quasi-marché scolaire en portant prioritairement les efforts sur une amélioration significative du pilotage de l'offre optionnelle d'enseignement. Cette pléthore d'offres résulte le plus souvent des rapports concurrentiels que les établissements scolaires situés sur une même zone de recrutement entretiennent entre eux et génère des déperditions importantes de moyens. Le rapport de synthèse précise ainsi qu'il existe pas moins de 178 options dans le 3^{ème} degré de l'enseignement qualifiant et que parmi celles-ci, les 10 options les plus fréquentées concentrent 48% des élèves, alors que les 108 options les moins fréquentées ne concentrent que 7% des élèves. Une politique de rationalisation concertée, par bassin d'enseignement, de l'offre d'enseignement de transition et de qualification aurait le mérite de réguler davantage le système de quasi-marché scolaire (dont les effets négatifs en termes de ségrégation et d'inefficacité scolaires ne sont plus à démontrer) et de dégager des marges budgétaires nécessaires au financement de nouvelles priorités.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
+32-81-725122
Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles